L'encadrement religieux des MRE cessera d'être périodique

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-07-2008 00:10:00

L'encadrement religieux des marocaine résidant à l'étranger (MRE) cessera d'être périodique, a affirmé mardi le ministre des Habous et des Affaires islamiques, M. Ahmed Toufiq.

Intervenant lors d'une réunion de la Commission de la Chambre des représentants pour les Affaires étrangères, la Défense nationale et les Affaires islamiques, consacrée à l'examen de points relatifs au pèlerinage 2008 et à l'encadrement religieux des MRE, le ministre a indiqué que son département dispose d'un programme adapté aux besoins religieux des Marocains établis à l'étranger.

Un tel encadrement n'est pas l'apanage du ministère des Habous et des Affaires islamiques puisque les autorités des pays d'accueil y interviennent obligatoirement et qu'il doit forcément y avoir coordination en la matière entre les membres de la communauté eux-mêmes, a-t-il expliqué, précisant que son département compte associer à son action les associations et les mosquées offrant les conditions requises et créer des centres d'encadrement religieux dans les pays d'accueil.

Un encadrement saint est un acte de développement et de protection, a-t-il dit.

Au sujet du pèlerinage 2008, le ministre a indiqué qu'il a été décidé de répartir les pèlerins par régions et groupes de 50 hajs encadrés chacun par un haj choisi dans le lot.

Les débats ont porté également sur d'autres sujets, notamment l'entretien des mosquées, la situation matérielle et sociale du personnel religieux et la question des cimetières.

Rappelant l'existence de critères de répartition des mosquées sur le territoire national, M. Toufiq a indiqué que la gestion des lieux de culte doit s'inscrire dans le cadre de partenariat entre le ministère et les collectivités locales et qu'il faut trouver de nouvelles ressources pour une gestion efficace de ces institutions.

Au sujet des cimetières, le ministre a rappelé qu'il s'agit de Wakf public imprescriptible et proposé l'organisation d'un séminaire consacré à l'étude de cette question.

Au cours des débats, qui se sont déroulés sous la présidence du président de la Commission, M. Fouad Ali El Himma, les députés ont particulièrement insisté sur l'importance de l'encadrement religieux des MRE de deuxième génération, ainsi que sur la nécessité de privilégier la qualité à la quantité au niveau de l'encadrement religieux.

MAP